

Arrêté fédéral concernant les projets de construction des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et des établissements de recherche qui leur sont rattachés

du 24 janvier 1991

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 27 de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 27 juin 1990¹⁾,
arrête:

Article premier

¹ Les projets de construction et les demandes de crédit proposés dans le message du 27 juin 1990 sont approuvés.

² Les crédits d'ouvrage suivants sont ouverts pour un montant total de 321 055 000 francs:

- a. 302 300 000 francs selon la liste des nouveaux crédits d'ouvrage figurant à l'appendice;
- b. 18 755 000 francs à titre de crédit additionnel pour la construction de la source de neutrons de spallation de l'Institut Paul Scherrer (PSI).

Art. 2

Le Conseil fédéral est autorisé à effectuer des transferts de peu d'importance entre les divers crédits d'ouvrage, dans les limites du crédit prévu à l'article 1^{er}, 2^e alinéa, lettre a.

Art. 3

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 24 janvier 1991

Le président: Affolter

La secrétaire: Huber

Conseil national, 22 janvier 1991

Le président: Bremi

Le secrétaire: Anliker

33778

¹⁾ FF 1990 II 1549

Liste des nouveaux crédits d'ouvrage

EPF de Lausanne	Fr.
Deuxième étape du transfert à Ecublens, cinquième phase ...	119 400 000
EPF de Zurich	
Contribution d'investissement en faveur de la «Fondation pour le logement d'étudiants», pour la construction de logements destinés à des étudiants	3 000 000
Total EPF Zurich	3 000 000
Institut Paul Scherrer (PSI)	
Bâtiment pour laboratoires et halle-laboratoire sur le périmètre est	22 400 000
Bâtiment pour laboratoires sur le périmètre ouest	17 000 000
Total PSI	39 400 000
Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches (EMPA) Saint-Gall	
Transfert dans un nouveau bâtiment à la périphérie de la ville	93 600 000
Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG)	
Nouveau bâtiment pour laboratoires et nouveau bâtiment à usages multiples	46 900 000
Total nouveaux crédits d'ouvrage	302 300 000

Arrêté fédéral concernant les projets de construction des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et des établissements de recherche qui leur sont rattachés du 24 janvier 1991

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.02.1991
Date	
Data	
Seite	253-254
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 434

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.